

COMMUNIQUE DE PRESSE
12 Mars 2010

Le recyclage des CER nuira à la crédibilité des Etats Membres de l'Union Européenne et fera baisser le prix des CER et des EUA

La CMIA demande officiellement aux Etats Membres de l'Union Européenne qui se sont engagés dans la lutte contre le changement climatique de s'abstenir de vendre des CER qui leur ont déjà été rendus pour mise en conformité par les entreprises sous contraintes dans le cadre de l'EU ETS.

L'Association tient à souligner qu'il existe une contradiction fondamentale entre le fait que les Etats Membres permettent aux installations de l'EU ETS de n'utiliser que des CER ou ERU en raison des préoccupations environnementales liées aux AAU, tandis que ces mêmes Etats vendent ces CER et ERU qui leur ont été remis de bonne foi et utilisent les AAU dans le cadre de la mise en conformité nationale liée au Protocole de Kyoto.

Selon le Directeur du CMIA, Miles Austin « Un pays qui s'engage dans ce genre de transactions ne peut prétendre être un leader dans l'action menée contre le changement climatique. L'intégrité environnementale de l'EU ETS et celle de la mise en conformité des Etats Membres dans le cadre du Protocole de Kyoto est mise en danger. »

Au-delà des dégâts sur la crédibilité des Etats Membres s'engageant dans cette voie, le recyclage des CER augmente artificiellement l'offre. Cela entraîne une pression à la baisse sur les prix du CER et de l'EUA, à l'heure où ils subissent déjà la pression de la crise économique.

La confiance des acteurs de l'EU ETS dans les CER en tant qu'outil de mise en conformité sera également écornée s'ils courent le risque d'acheter des CER qui ne sont plus utilisables dans ce but. La Commission Européenne a explicité clairement que les CER ou les ERU qui ont déjà été rendus ne peuvent pas l'être de nouveau, ni même transférés sur le compte d'un opérateur dans l'EU ETS. Cependant, il n'existe aujourd'hui aucun mécanisme en place qui permette aux acheteurs de vérifier le statut des CER et des ERU achetés, hormis une liste des CER et ERU utilisés pour la mise en conformité qui sera mise à jour une fois par semaine. Dans cette configuration, il n'est pas acceptable que le manque de fiabilité de ces crédits déjà utilisés pèse sur l'acheteur.

La CMIA presse fortement la Direction Générale de l'Environnement de la Commission Européenne de contrôler cette affaire de façon approfondie et de lever les soupçons sur les acheteurs et les vendeurs qui ont agi de bonne foi. Autrement, il existe un risque réel que les termes de chaque contrat de vente de CER au sein de l'Union Européenne doivent être revus afin de prendre en compte cette dimension supplémentaire de risque nouveau et inutile.

Par conséquent, la CMIA appelle les Etats Membres à ne pas vendre des CER et des ERU qui ont déjà été utilisés et à se montrer en parfaite cohérence avec l'esprit de l'EU ETS en les retirant du marché. L'association demande également qu'en guise de mesure d'urgence, les réglementations concernant les registres soient mises à jour pour exiger le retrait des CER qui leur ont été rendus pour mise en conformité dans l'EU ETS.

Pour plus d'informations, merci de contacter Miles Austin, miles.austin@cmia.net +44 7889 344 642

A propos de CMIA

CMIA est une association industrielle internationale représentant près de 50 entreprises qui financent, investissent et fournissent des services aux activités de réduction d'émissions de gaz à effet de serre. Les membres de CMIA représentent 75% du marché global du carbone, estimé en 2009 à 130 milliards de dollars. Représentant uniquement des organisations qui fournissent des services et investissent dans le domaine de l'environnement, l'association n'inclut pas les entreprises sous contrainte de réduction de leurs émissions dans des systèmes « cap-and-trade ». Cette plateforme unique d'expression met l'accent sur l'intégrité environnementale des mécanismes de marché et des politiques de changement climatique.